Cruas, le 29/11/2023

Procès-Verbal
Du Conseil Communautaire du 12 Septembre à 18H00
Salle des fêtes de Cruas

A l'ouverture de la séance :
PRESENTS : 28

| NOM | FONCTION | ORGANISME |
|---|---|---|
| BAYLE Cécile | Déléguée communautaire | Mairie de Le Teil |
| BOMBRUN Claire | Déléguée communuataire | Mairie d'Alba-la-Romaine |
| BOUNIARD Philippe | 1er adjoint- 5ème vice-président | Mairie Alba-la-Romaine |
| BOUVIER Alain | 2ème Adjoint- Délégué communautaire | Mairie de Rochemaure |
| BOYER Yves | Maire- Président | Mairie de Baix |
| BROC Jean-Claude | Délégué communautaire | Mairie de Saint-Thomé |
| BUARD Raphaël | Conseiller municipal- Délégué communautaire | Mairie de Le Teil |
| CHABAUD Jacques | Délégué communautaire | Mairie de Le Teil |
| COTTA Rachel | Déléguée Communautaire- 6ème vice-présidente | Mairie de Cruas |
| DIATTA Patricia | 7ème Adjointe – Déléguée communautaire | Mairie de Le Teil |
| FAURE Olivier | Maire- Délégué communautaire | Mairie de Rochemaure |
| FAURE-PINAULT Virginie | Conseillère Municipale | Mairie de Le Teil |
| FERROUSSIER Franck | Conseiller municipal- Délégué communautaire | Mairie de Cruas |
| FLAUGERE Jean-Luc | Maire- Délégué communautaire | Mairie de Valvignères |
| GRIFFE Gérard | Délégué communautaire | Mairie de Le Teil |
| HEYRAUD Michel | Maire – Délégué communautaire | Mairie de Saint-Bauzile |
| JOURDAN Maurice | Délégué communautaire | Mairie de Saint-Symphorien-sous-Chomérac |
| KWIATKOWSKI Stéphanie | Déléguée communautaire | Mairie de Cruas |
| LABEILLE Stéphanie | Maire – Déléguée communautaire | Mairie de Saint-Pierre-la Roche |
| LAUSSEL Marie-Josèphe | 2ème Adjointe- 2ème vice-présidente | Mairie de Meysse |
| LAVILLE Marie-Noëlle | Maire- 8ème vice-présidente | Mairie de Saint-Martin-sur-Lavezon |
| LORENZO Sophie | Conseillère municipale- Déléguée communautaire | Mairie de Le Teil |
| MAZELLIER Noëlle | Conseillère municipale- Déléguée communautaire | Mairie de Le Teil |
| MORELLI Pierre | Délégué communautaire | Mairie de Cruas |
| NOËL Bernard | 4ème Adjoint- 1er vice-président | Mairie de Le Teil |
| SAVATIER Paul | Maire – 7ème vice-président | Mairie de Saint-Vincent-de-Barrès |
| TOLFO Pascale | 1ère Adjointe- 4ème Vice-Présidente | Mairie de Le Teil |
| VILLARD Serge | Maire- Délégué communautaire | Mairie d'Aubignas |
| OZIL Guillaume | Directeur Général des Services | EPCI Ardèche Rhône Coiron |

Absents avec procuration :7
M. Alain BERNARD ayant donné pouvoir à M. Maurice JOURDAN.
M. Alain MAZEYRAT ayant donné pouvoir à Mme Cécile BAYLE.
M. Didier MAZZINI ayant donné pouvoir à Mme Marie-Josèphe LAUSSEL.
M. Olivier PÉVÉRELLI ayant donné pouvoir à Mme Pascale TOLFO.
M. Bernard REYNAUD ayant donné pouvoir à M. Franck FERROUSSIER.
Mme Nadia SEGUENI ayant donné pouvoir à Mme Noëlle MAZELLIER.
Mme Jennifer PESSEAT ayant donné pouvoir à. M. Olivier FAURE.

Absents : M. Michel JOUVE

Mme Marie-Josèphe LAUSSEL se porte candidate pour assurer le secrétariat de la séance du Conseil Communautaire. Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité pour que Mme Marie-Josèphe LAUSSEL soit secrétaire de séance, M. Raphaël BUARD ayant voté contre.

Secrétaire : Mme Marie-Josèphe LAUSSEL.

Le Président fait ensuite état des marchés passés entre le 04/07 et le 12/09/2023.

**Liste des Marchés conclus entre le 6 juin 2023 et le 12 septembre 2023**

| Intitule du marche | Type de procédure | Titulaire du marche | Service | Date | Prix € HT | Prix € TTC |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Contrat de service Logiciel RH | De gré à gré | Ciril group | RH | 26/06/2023 | 9°537.49 €/an | 11°444.99 €/an |
| Service public de covoiturage | De gré à gré | KAROS | Climat Air Energie | 07/07/2023 | 24°000 € | 28°800 € |
| Travaux cellule commerciale place Sémard | MAPA | Lot N°1 – GRANGIER SECOVAL | Développement Économique | 27/06/2023 | 394°682.88 € | 473°619.45 € |
| | | Lot N°2 – GIRAUD DELAY | | | 150°000 € | 180°000.00 € |
| | | Lot N°3 - GIRAUD DELAY | | | 138°000 € | 165°600.00 € |
| | | Lot N°4 - BUSCEMA | | | 53°625.53 € | 64°350.64 € |
| | | Lot N°5 - CHOLVY | | | 4°004.10 € | 4°965.08 € |
| | | Lot N°6 – ARDECHE ELEC | | | 25°000 € | 30°000.00 € |
| | | Lot N°8 - PIERROAN | | | 71°260.56 € | 85°512.67 € |
| Travaux cellule commerciale place Sémard **Reconsultation Lot N°7** | | Lot N°7 - ASGTS | Développement Économique | 24/07/2023 | 63°919.32 € | 76°703.18 € |
| Mission de maitrise d'œuvre pour la création d'une zone d'activité sur la commune du Teil (ZA FRET) | MAPA | BEAUR | Développement Économique | 24/07/2023 | 42°000 € | 50°400.00 € |
| Marche de travaux Extension n°3 de la restauration collective | MAPA | Lot N°1 - SJTP | Restauration Collective | | 16 643,60 € | 19°972.32 € |
| | | Lot N°2 FT CONSTRUCTION | | | 58 249,95 € | 69°899.94 € |
| | | Lot N°3 LB BTP | | | 12 847,28 € | 15°416.74 € |
| | | Lot N°4 Menuiserie GERO | | | 26 434,50 | 31°721.40 € |
| | | Lot N°5 BUSCEMA | | | 17 620,62 € | 21°144.74 € |
| | | Lot N°6 RIGOUDY | | | 7 212,42 € | 8°654.90 € |
| | | Lot N°7 CHAMBON GIRAUD | | | 13 689,50 € | 16°427.40 € |
| | | Lot N°8 ASE | | | 5 166,15 € | 6°199.38 € |
| Confortement des ouvrages de protection contre les inondations | MAPA | GUINTOLI | Prévention inondations | 07/08/2023 | 120°847.50 € | 145°017.00 € |
| Abattage et plantation d'arbres sur la digue du Frayol | De gré à gré | Association REBOND | Prévention inondations | 17/08/2023 | 6°573.09 € | 7°650.21€ |
| Mission de diagnostic Réhabilitation de la partie Sud de la Garde de LE TEIL | Consultation | THEIA Ingénierie | Développement Économique | 01/09/2023 | 12°500 € | 15°000 € |

Le vote concernant l'approbation du PV du 04 Juillet 2023 est reporté à la séance du 10/10/202. Il intègrera les corrections demandées par M. Raphaël BUARD.

Présentation du Rapport d'activité 2022.

Le Président demande si l'ensemble des élus présents du Conseil Communautaire souhaitent que le rapport soit présenté en détail.
M. Raphaël BUARD demande s'il est possible d'en discuter et enchaine sur la GEMAPI.
Il évoque les 4 crues torrentielles dont celle du 31/10/2022 comparée avec celle du 14/11/2014. Il demande en quoi elles sont comparables.
Mme Pascale TOLFO rappelle que le travail d'entretien effectué avec le Syndicat en partenariat avec la commune et les travaux faits en amont ont contribué à améliorer la situation.

M. Raphaël BUARD répond qu'il n'y a rien de comparable et que suite à analyse des services de l'état, il rappelle que le débit était de 100 m3/seconde alors que celle du 31/10 était de moins de 32m3/seconde et que de ce fait ces données sont erronées.

M. Raphaël BUARD demande s'il y a eu une digue sur le Bourdary. Mme Pascale TOLFO répond que des études sont en cours d'instruction pour un classement en système d'endiguement homologué par l'Etat sur le Bourdary. Les murs vers l'ancien Intermarché pourront être intégrés dans ce système d'endiguement. Elle précise que toutes les études sont effectuées avec les Services de l'Etat. Mme Pascale TOLFO souligne qu'une demande de subvention sera effectuée au mois d'Octobre.

Elle propose à M. Raphaël BUARD d'organiser une réunion afin de lui expliquer l'état des études.

Acquisition à la commune de Le Teil des tènements immobiliers du Cinéma, de la Médiathèque Robert CHAPUIS, de l'OTI et de l'aire d'accueil des GDV.

Le Président rappelle le pacte financier fiscal approuvé par le conseil communautaire et qui prévoit que les bâtiments communaux sur lesquels la Communauté de communes a réalisé ou prévoit de réaliser des investissements dans le cadre de l'exercice de ses compétences lui seront cédés à l'euro symbolique.

Dans ce contexte, les membres présents du Conseil Communautaire ont voté à la majorité, M. Raphaël BUARD ayant voté contre, l'acquisition à la commune de Le Teil contre la somme d'UN EURO (1.00€), des tènements immobiliers figurant dans le tableau suivant :

| Identification | Références cadastrales | Adresse |
|---|---|---|
| Cinéma et Bistro Regain | BD 542 | 3 et 5 Chemin du Château |
| Médiathèque Robert Chapuis | BE 320 | 6 Rue Henri Dunant |
| Office de Tourisme | BD 915, BD 881, BD880 | 5 Place Pierre Semard |
| Aire d'accueil des gens du voyage | BK 358 | 40 Avenue de l'Europe |

Signature d'une convention de Mandat avec le SDEA dans le cadre du projet de réhabilitation des locaux de la gare SNCF de Le Teil.

Le Président rappelle que dans le cadre de l'ANRU il est prévu de rénover l'aile sud du bâtiment de la gare de Le Teil appartement à la CC ARC. La destination des locaux envisagée dans le cadre de cette réhabilitation est commerciale. Des financements ont été obtenus.

M. Raphaël BUARD demande si ce projet a fait l'objet d'une présentation et d'une concertation avec commerçants de Le Teil.
M. Bernard NOËL répond qu'il a bien été discuté avec l'Union des Commerçants de Le Teil mais aussi avec les commerçants côtés Sud de la Place Pierre SEMARD. L'ANRU avait retenu ce projet.
M. Raphaël BUARD rappelle que sur la place il y a déjà une boulangerie et que l'implantation d'un salon de thé/pâtisserie va générer une concurrence déloyale. Il demande si le but est de faire disparaitre le métier d'artisan pâtissier sur la commune de Le Teil.
M. Bernard NOËL répond que c'est inexact et que ce point sera abordé au Conseil municipal de Le Teil.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont voté à la majorité la convention de mandat à intervenir entre la COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE RHONE COIRON et le S.D.E.A. pour « la réhabilitation de la Gare Sud » ainsi que ses annexes, telle que présentée. M. Raphaël BUARD s'étant prononcé contre ce vote.

Délibération modificative relative à la cession de terrains à la Société BICEMPARC sur la Zone d'activités Chevrière située sur la commune de Meysse.

M. Bernard NOËL confirme qu'il ne s'agit pas de changer ce qui a déjà été décidé et voté en conseil communautaire concernant la future implantation ou pas d'une structure commerciale.
C'est comme souligné par le Président une délibération 'technique' parce que les documents d'arpentage étaient non concordants quand on les a confrontés au cadastre. Les superficies des terrains ont donc été validées et vérifiées.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité la cession à la société BICEMPARC des terrains précités situés sur la ZA Chevrière à Meysse d'une superficie totale de 16 800 m2 après arpentage au prix de 18€ HT/m² soit un prix de cession de TROIS CENT DEUX MILLE QUATRE CENT EUROS (302 400 €), net de taxes et hors frais d'actes et divers.

Cession de terrains à la Commune de Meysse sur la Zone d'activités Chevrière située sur la commune de Meysse

M. Bernard NOËL souligne que la commune de Meysse est favorable à l'acquisition d'un délaissé d'espaces verts issu de la commercialisation de terrains de la ZA Chevrière afin d'en assurer l'entretien.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité la rétrocession d'une surface de 955 m² à l'Euro symbolique (Un EURO), à la Commune de Meysse. Il est précisé que dans le cadre de ladite cession les frais d'actes et divers seront à la charge de la Communauté de communes Ardèche Rhône-Coiron.

Cession de terrains au Département de l'Ardèche sur la Zone d'activités Chevrière située sur la commune de Meysse.

M. Bernard NOËL rappelle la convention établie avec le département dans le cadre de l'aménagement de l'accès à la ZA sur le giratoire de la RD prévoyant la rétrocession par la Communauté d'emprises au département pour entretien.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité la rétrocession d'une surface de 486 m² à l'Euro symbolique (Un EURO), au Département.

Signature d'une convention pour la mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial du Coiron 2023 – 2027.

Mme Marie-Noëlle LAVILLE rappelle que c'est la reconduction d'une délibération existante depuis plusieurs années. Elle réunit les trois intercommunalités Berg & Coiron, CAPCA et ARC. Elle va nous permettre de nous mobiliser à la fois sur le plan opérationnel au niveau des actions qui sont conduite mais également avec une petite participation financière.
Le Président souligne que c'est un programme important, très apprécié des éleveurs.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité le nouveau Plan Pastoral Territorial du Coiron pour les années 2023 – 2027, la participation de la Communauté de communes à ce Plan Pastoral Territorial et l'autorisation au Président à signer la convention d'objectifs pour la mise en œuvre du Plan Pastoral annexée à la présente délibération.

Signature d'une convention avec l'ALEC07 dans le cadre de la mise en place d'un schéma directeur des EnR

M. Philippe BOUNIARD rappelle que l'objectif de cette délibération est de générer de la concertation avec le territoire qui se déroulera en plusieurs phases.

- Phase de lancement du schéma de développement EnR
- Phase amont de concertation du schéma de développement EnR
- Phase d'élaboration des stratégies et scénarii
- Phase de validation du programme opérationnel
- Temps convivial de rendu de l'étude au grand public

Le Président précise que concernant le rapport engagé avec les communes, il a été confirmé que le travail devrait être concerté entre les communes et la CC ARC et validé à l'échelle intercommunale. Cela permettra une vision globale et partagée du développement des EnR sur le territoire.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité la proposition de convention opérationnelle d'accompagnement de l'ALEC07 pour la phase de concertation du schéma directeur des énergies renouvelables pour un montant de 5 326 € (cinq mille trois cent vingt-six euros) et l'autorisation au Président à signer cette convention opérationnelle d'accompagnement avec l'ALEC07 ci-annexée et l'ensemble des documents afférents à la présente décision. M. Raphaël BUARD et Mme Sophie LORENZO s'étant abstenus.

Mise en place d'une incitation financière pour le covoiturage avec l'opérateur Karos

M. Philippe BOUNIARD précise que dans le cadre du Plan des Mobilités Simplifiées il a été proposé le développement d'une offre de transports collectifs. A compter de Novembre 2023, il a été retenu l'opérateur KAROS (Service de co-voiturage) pour un coût annuel de 12 000 euros. La CAPCA ainsi que le CNPE ont également retenu cet opérateur. L'application téléchargeable permettra de mettre en lien des conducteurs et des passagers afin de favoriser les déplacements à plusieurs. L'Étude du paramétrage de l'application est en cours.
Une demande de financement par l'État a été demandée dans le cadre du Fonds vert permettant d'envisager une prise en charge d'environ 50 à 80% du coût annuel forfaitaire de l'opérateur supporté par la CC ARC et de 50% du montant de l'incitation financière pour les usagers.

L'objectif est d'atteindre environ 7 000 covoiturages/an. Le coût prévisionnel étant de 7 000 euros, le reste à charge pour la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDECHE RHONE COIRON devrait être d'environ 3 500 euros/an.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité la proposition de règles de fonctionnement et d'incitation financière du service public de covoiturage de la CC ARC pour 24 mois comme suit :

- Longueur minimale et maximale des trajets éligibles à l'incitation : 2 – 50 km
- Prix forfaitaire du ticket passager pour un trajet de 2 à 30 km : 1 €
- Subventionnement pour un trajet de 2 à 30 km (50% CC ARC + 50% Fonds vert) : 1 €/passager
- Prix proportionnel supplémentaire pour un trajet de 31 à 50 km : +0,10 €/km intégralement à la charge du passager
- Incitation financière du conducteur pour un trajet de 2 à 30 km : 2 €/passager
- Incitation financière maximale du conducteur pour un trajet de 50 km et plus : 4 €/passager

- Aucun coût supplémentaire pour le passager et aucune incitation supplémentaire pour le conducteur au-delà de 50 km
- Plafond d'incitation maximal par conducteur : 240 €/mois
- Nombre de trajets maximum par passager : 60 trajets/mois
- Nombre de trajets maximum par conducteur : 180 trajets/mois (chaque passager transporté compte pour un trajet).

M. Raphaël BUARD s'étant abstenu sur ce vote.

Mise en place d'un règlement définissant les modalités de tirage au sort des habitants volontaires souhaitant intégrer le Comité des partenaires du Plan des mobilités simplifié

M. Philippe BOUNIARD rappelle que dans le cadre du PDMS il y a une phase de concertation obligatoire.
Pour cela il faut constituer un comité des partenaires représenté par des employeurs, des associations d'usagers. Il faut définir les modalités de tirage au sort. Ce comité a un avis consultatif. Il sera consulté une fois par an ou à chaque fois qu'il y aura d'importantes évolutions.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité le règlement de tirage au sort des habitants pour participer au comité des partenaires tel que présenté et ci-annexé. M. Raphaël BUARD s'étant abstenu sur ce vote.

Demandes de subventions dans le cadre de l'appel à projet "fonds innovation pour la Petite Enfance »

Mme Marie-Josèphe LAUSSEL rappelle que c'est un fonds de 10M d'euros. Ce fonds existe pour permettre d'accélérer le déploiement du Service Public de la petite enfance sur les territoires.
Nous souhaitons créer un point de d'information familles intercommunal. Nous souhaitons le proposer de façon itinérante dans les communes, vers les bibliothèques, les mairies. Le but étant d'être en adéquation le plus possible entre les besoins des familles et ce que nous pouvons proposer.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité l'autorisation au Président à solliciter des financements dans le cadre de l'appel à projet « fonds d'innovation pour la petite enfance »

Motion de soutien aux missions locales

Mme Marie-Josèphe LAUSSEL rappelle que les missions locales ont un rôle important auprès d'une population jeunes éloignée de l'emploi. Le gouvernement a proposé le projet de loi 'plein emploi' avec la création de France Travail.
Notre inquiétude porte sur la présence de nos missions locales au sein de France Travail. Il est important d'attirer l'attention sur le fait que les territoires ruraux veuillent garder la spécificité liée à la façon d'accompagner les jeunes.

Le Président rappelle que la CC ARC participe financièrement à la Mission Locale du territoire.

M. Raphaël BUARD demande d'où viennent les affirmations et informations citées.
Madame Marie-Josèphe LAUSSEL informe que les informations viennent des directeurs de missions locales.
Elle rajoute que ce texte est important. Il est important d'attirer l'attention des communes et de l'état.
M. Raphaël BUARD s'interroge sur le rôle des missions locales.

Mme Pascale TOLFO souligne que la mission locale reste un acteur important de notre territoire et confirme les inquiétudes des élus.
Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité la motion de soutien aux missions locales telle que présentée, M. Raphaël BUARD ayant voté contre, M. Michel HEYRAUD s'étant abstenu sur ce vote.

Convention d'encaissement pour compte de tiers dans le cadre d'une carte abonnement commune cinémas CC ARC et Montélimar Agglo

M. Bernard NOEL précise qu'un accord est intervenu entre la CC ARC et Montélimar AGGLO et que cette carte d'abonnement commune sera opérationnelle et mise en vente en Octobre 2023 avec les tarifs en vigueur actuellement sur la CC ARC.
Les programmations seront complémentaires. Ce sera la première contractualisation entre LA COMMUNUATE DE COMMUNE ARDECHE RHONE COIRON et MONTELIMA AGGLO.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité l'autorisation au Président à signer avec Montélimar Agglo la convention d'encaissement pour compte de tiers publics telle que présentée en annexe.

Délibération relative aux demandes de financements dans le cadre du plan d'action 2023/2024 de la CTEAC

M. Bernard NOËL propose que la sollicitation de 88 000 euros soit répartie comme suit :

DRAC : 50 000€
Conseil Régional : 15 000 €
Conseil Départemental : 22 000 €
CAF : 1 000 €

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité l'autorisation au Président à solliciter les subventions mentionnées. M. Raphaël BUARD s'étant abstenu.

Subventions accordées aux acteurs culturels dans le cadre des projets EAC 2023/2024

M. Bernard NOËL rappelle que la DRAC, le Conseil Régional, le Département et la CAF financent ces projets.

Quatre grands projets se dessinent sur 2023-2024 :

Cirque pour tous avec la Cascade et hors champs qui concernera les projets à L'EPAHD de Cruas, les écoles et les habitants de Cruas, le Lycée Xavier Mallet avec Saint-André à Le Teil, les centres de Loisirs ainsi qu'un projet sur le secteur de la Sablière.
Doc en jeu avec Ardèche Image et la Cie la Ligne; concerne des adolescents volontaires à recruter sur le territoire, des adultes et notamment des adultes dans le cadre de l'association JEM (association s'occupant d'adultes et enfants qui ont des syndromes autistiques) et des classes de CM² et de sixième.
Résister avec la Cie les Chimères et les cafés Littéraires sur les communes de Valvignères et Rochemaure.
Veillées avec la Cie Instabili et la SMAC07 concerne la commune de Le Teil et les écoles maternelle Astier et Rosa Parks, Longueville et Xavier Mallet.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté la majorité les subventions aux projets E.A.C. 2023-2024 précités.

M. Raphaël BUARD s'étant abstenu sur cette disposition.

Subvention 2023 aux cafés littéraires dans le cadre de la convention triennale

M. Bernard NOËL précise que cette année on travaille beaucoup avec eux et à terme on espère couvrir l'ensemble du territoire. Quatorze auteurs seront présents sur le secteur Ardèche dans seize lieux et sur onze communes. C'est ouvert et gratuit.
M. Bernard NOËL informe que depuis deux ans il a été créé un cercle des lecteurs qui se réunit, lit et choisi un auteur qui peut venir dans le cadre des cafés littéraires. Ces auteurs sont tous édités par des Maisons d'édition.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité le projet et l'octroi d'une subvention aux cafés littéraires de 11 000 euros.

Procès-Verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune de Cruas dans le cadre du fonctionnement de l'école de Musique

M. Bernard NOËL rappelle qu'il s'agit de locaux occupés par les deux écoles de musique et mis à disposition de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDECHE RHONE COIRON puisque cette dernière a pris la compétence Enseignement Musical.
Par ailleurs, l'objectif prioritaire de renforcer les effectifs de ces écoles de musique est en passe d'être atteint avec 70% d'augmentation sur Le Teil et 5% sur Cruas. Le second objectif étant de pérenniser ce premier objectif cela en modifiant les pratiques pédagogiques.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité l'autorisation au Président à signer avec la commune de Cruas la convention de mise à disposition de bâtiments partagés telle que présentée en annexe.
M. Raphaël BUARD s'étant abstenu sur ce vote.

Convention d'occupation temporaire de locaux avec la commune de Le Teil dans le cadre du fonctionnement de l'École de Musique

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité l'autorisation au Président à signer avec la commune de Le Teil la convention d'occupation temporaire de locaux telle que présentée en annexe.
M. Raphaël BUARD s'étant abstenu sur ce vote.

Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social (PSCES) de la médiathèque dans le cadre du projet de réhabilitation de la médiathèque existante.

M. Bernard NOËL rappelle que la Médiathèque va bientôt être rénovée et le Musée de la Résistance construit. Afin que les financeurs acceptent de financer le projet il est requis de rédiger un projet culturel qui sera présenté à l'Etat et la DRAC qui le validera.
Concernant l'architecture, 5 architectes actuellement répondent à l'appel d'offres. Dans le cadre de cette rénovation, c'est la même personne du SDEA (Maitre d'ouvrage) qui suivra le projet de la Place Jean Macé.

La Médiathèque devra être d'une part un lieu de vie ouvert sur l'extérieur mais être aussi tête de réseau de Lecture Publique. Les trois publics prioritaires ciblés sont :

- Les jeunes et très jeunes
- Les publics éloignés de la lecture
- Les publics avertis, ferrus de littérature

Mme Marie-Josèphe LAUSSEL souligne que le travail effectué par les Médiathèques notamment sur les lectures dans le cadre d'un partenariat avec le Service Petite Enfance de la CC ARC a été très apprécié des assistantes maternelles et des enfants.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité le PSCES de la Médiathèque tel que présenté. MM. Raphaël BUARD et Michel HEYRAUD s'étant abstenus sur ce vote.

Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social (PSCES) du Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation dans le cadre du projet de déplacement du musée

M. Bernard NOËL rappelle que le projet du Musée est de devenir un Musée de la Résistance en Ardèche et de la Déportation. La collection de Robert PETIT-LORRAINE pourrait être une collection nationale.

Il remercie le Directeur du Musée qui quitte son poste pour repartir dans sa région d'origine pour le travail considérable qu'il a fait. Un recrutement est en cours.

Il remercie également l'ancien Directeur de la Médiathèque, le nouveau Directeur ainsi que les équipes pour l'important travail effectué.

Le PSCES, conçut comme un outil de gouvernance et une feuille de route M. Raphaël BUARD se dit déçu de l'absence de données stratégiques : sur la partie état des lieux un diagnostic critique des forces et faiblesses, une évaluation de la politique menée, l'absence de données chiffrées sur la fréquentation, par exemple les frais et un compte rendu des activités ; les moyens financiers, les montants du budget d'investissement, des comparaisons avec les moyennes nationales. Pour la partie projet, le retour sur investissement. Ce manque de précisions ne lui a pas permis d'appréhender la pertinence du projet dans son ensemble.

Pour le Musée de la résistance, M. Raphaël BUARD réitère que cela manque de chiffres sur les budgets et les ressources, de comparaison de fréquentations avec les autres lieux de visite du territoire. Il demande si pour les deux il était possible de mettre en place le PSCES sans réhabilitation de la Médiathèque et sans déplacement du Musée de la Résistance et de la Déportation ?
M. Bernard NOËL propose à M. Raphaël BUARD de lui transmettre les documents complets de ces deux projets.
Il souligne que les locaux, tant ceux de la Médiathèque que ceux du Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation ne sont plus adaptés. L'idée est également de mutualiser certains services tels qu'accueil, salles de réunion, salles d'exposition.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité le PSCES du Musée de la Résistance et de la Déportation tel que présenté. MM. Raphaël BUARD et Michel HEYRAUD s'étant abstenus sur ce vote.

Dépôt de dossier de demande de subventions dans le cadre de projets s'inscrivant dans le déploiement de la politique déchets de la Communauté de communes Ardèche Rhône-Coiron

Pour faire suite à la présentation de la politique communautaire des déchets ménagers lors du conseil du 4 juillet dernier, M. Paul SAVATIER rappelle le montant total du projet de déploiement des points d'apports volontaires qui représente précisément 3 427 000 euros.
Le premier objectif est une demande de subventions pour le déploiement des Containers semi enterrés et enterrés auprès de la Préfecture de l'Ardèche au titre de la DETR pour 684 5000 euros, et de CITEO pour 855 000 euros, ce qui laisserait au minimum à la CC ARC 1 887 000 euros d'autofinancement.

Le second objectif est une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert de 288 408 euros pour le traitement des bio déchets. Sur un montant de dépenses totales de 469 000 euros (composteurs collectifs, tables de tri, communication, animation, signalétique…). Il resterait à la commune un autofinancement de 181 183 euros.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité le portage par la Communauté de communes Ardèche Rhône-Coiron des actions précitées s'inscrivant dans le cadre de sa politique déchets ainsi que les plans de financement s'y rapportant et ci annexés, et autoriser le Président au dépôt des dossiers de demandes de subvention afférents.

Ressources humaines :

Mise à jour du tableau des effectifs des agents de la Communauté de communes Ardèche Rhône-Coiron.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité la modification du tableau des effectifs des agents de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron.

Instauration de la TEOM

Le Président rappelle que la CC ARC était dans un mécanisme dérogatoire suite à la fusion qui lui permettait de percevoir éventuellement la TEOM. Ce mécanisme prend fin au 31/12/2023. La délibération proposée permet de réinstaurer le mécanisme de la TEOM à compter du 1er janvier 2024 et de se donner la possibilité de la lever.
M. Raphaël BUARD demande si cette délibération permettra par la suite de choisir entre la taxe et la redevance.
M. Paul SAVATIER répond que cette délibération est une mesure conservatoire qui permet uniquement de mettre en place une taxe. M. Raphaël BUARD demande s'il y aura un débat. M. Paul SAVATIER répond par l'affirmative.
Mme Stéphanie LABEILLE demande si les habitants de sa commune devront payer une taxe alors qu'il n'y a ni équipements ni collectes sur Saint-Pierre-la-Roche.

L'objectif répond M. Paul SAVATIER étant de prévoir des équipements sur cette commune.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 01/01/2024.

## Demande d'abrogation du règlement intérieur

M. Raphaël BUARD demande l'abrogation de l'article N°56 du règlement intérieur de fonctionnement concernant le droit d'expression des élus. Il estime que la décision de ne lui attribuer que 90 caractères est illégale, nuit au droit d'expression des élus d'opposition et porte atteinte à leur liberté d'expression.

Le Président informe qu'une jurisprudence existe permettant de constater que le nombre de 90 signes prévu pour chaque conseil communautaire en lien avec la notion de groupe d'opposition à constituer est conforme et propose de rejeter la demande d'abrogation de M. BUARD.

La demande d'abrogation est mise au vote.

Les membres présents du Conseil communautaire ont rejeté à la majorité la demande d'abrogation d'une disposition du règlement intérieur de M. Raphaël BUARD.

MM. Yves BOYER, Cécile BAYLE, Claire BOMBRUN, Philippe BOUNIARD, Alain BOUVIER, Jean-Claude BROC, Jacques CHABAUD, Patricia DIATTA, Olivier FAURE, Virginie FAURE-PINAULT, Jean-Luc FLAUGERE, Gérard GRIFFE, Stéphanie LABEILLE, Marie-Noëlle LAVILLE, Marie-Josèphe LAUSSEL, Noëlle MAZELLIER, Alain MAZEYRAT, Didier MAZZINI, Bernard NOËL, Jennifer PESSEAT, Olivier PÉVÉRELLI, Paul SAVATIER, Nadia SEGUENI, Pascale TOLFO, Serge VILLARD ont voté contre cette demande.

MM. Alain BERNARD, Rachel COTTA, Stéphanie KWIATKOWSKI, Franck FERROUSSIER, Maurice JOURDAN, Sophie LORENZO, Pierre MORELLI, Bernard REYNAUD s'étant abstenus sur cette disposition.

La séance est levée à 19h50

La Secrétaire de Séance,
Marie-Josèphe LAUSSEL.

Le Président,
Yves BOYER.